



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 décembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a menées en 2013, tel qu'il a été approuvé par les membres du Groupe de travail (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président
du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement
des conflits en Afrique
(*Signé*) Eugène-Richard **Gasana**



Rapport sur les activités que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a menées entre janvier et décembre 2013

I. Introduction

1. Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité qui trouve son origine dans la déclaration du Président (S/PRST/2002/2) par laquelle le Conseil a reconnu la nécessité de mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique et fait part de son intention d'envisager la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans ladite déclaration et de renforcer la coordination avec le Conseil économique et social.

2. L'Ambassadeur et Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, Eugène-Richard Gasana, a été nommé Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour la période se terminant le 31 décembre 2013 (voir S/2013/2). Le présent rapport rend compte des activités que le Groupe de travail a menées en 2013.

II. Réunions tenues par le Groupe de travail en 2013

3. Le 19 mars 2013, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner les activités qu'il mènerait en 2013. Après s'être consultés, les membres du Groupe de travail ont approuvé le programme de travail proposé par le Président.

4. Le 31 mai 2013, le Groupe de travail s'est réuni pour faire le point sur ses travaux et réfléchir aux moyens de contribuer de façon plus concrète et constructive à l'action du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concernait les situations relatives à tel ou tel pays du point de vue de la prévention. À cette occasion, le Groupe a entendu un exposé de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations unies, Tété António, et du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé Brook Zerihoun.

5. L'Ambassadeur Tété António a expliqué que le Groupe de travail avait fait plusieurs propositions intéressantes au fil des ans, mais que leur concrétisation laissait à désirer. D'après lui, cela tenait pour partie au fait que la présidence du Groupe était tournante et qu'en conséquence les recommandations formulées par un président n'étaient pas toujours suivies des faits par ses successeurs. Il a également signalé que certaines recommandations du Groupe, ou certaines des missions qui lui étaient confiées, perdaient de leur pertinence avec le temps. Par exemple, avec la création de la Commission de consolidation de la paix, dont les présidents font directement rapport au Conseil de sécurité, le Groupe de travail n'avait plus lieu de promouvoir la coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Il était donc crucial de s'assurer que les recommandations formulées par le passé restaient pertinentes pour les travaux du Conseil de sécurité.

6. Par ailleurs, l'Ambassadeur António a fait observer que la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, au cœur de laquelle se trouvait la prévention des conflits, s'accompagnait de bouleversements profonds pour l'Union africaine. Selon lui, il était capital que le Groupe de travail s'adapte à la nouvelle

dynamique qui était en train de s'instaurer entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, mais aussi aux mécanismes opérationnels mis en place pour renforcer la coopération entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU, par exemple l'Équipe spéciale conjointe de haut niveau chargée des questions de paix et de sécurité et les réunions périodiques entre homologues.

7. L'Ambassadeur António a suggéré que le Groupe de travail se montre plus entreprenant, notamment en contribuant à la préparation des réunions consultatives annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, en collaborant avec l'Union africaine sur des questions relatives à la paix et la sécurité en Afrique, en particulier au sein du mécanisme de sensibilisation du Groupe des États d'Afrique, et en aidant le Conseil de sécurité à définir sa doctrine en matière de maintien de la paix à la lumière des nouveaux défis que posent les situations au Mali et en République démocratique du Congo.

8. Le Sous-Secrétaire général a expliqué qu'avec le renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, le Groupe de travail pourrait apporter un éclairage précis sur les situations que les deux organisations traitent de concert, comme le Mali, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine, le Sahel et la République démocratique du Congo. L'étoffement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine qui a récemment eu lieu reflète ce renforcement et le Sous-Secrétaire général a proposé que le Chef de ce bureau, le Représentant spécial Haile Menkerios, vienne faire un exposé au Groupe de travail de manière à tenir le Conseil de sécurité informé des situations qui ne retenaient pas son attention à l'heure actuelle. Il a ajouté que les chefs des Bureaux régionaux des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale pourraient faire de même.

9. Les membres du Groupe de travail, ainsi que les représentants d'autres États Membres ayant participé à la réunion, se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée de faire le point sur les activités du Groupe et ont formulé un certain nombre de propositions visant à en améliorer l'efficacité. De nombreux intervenants se sont référés à la résolution 2033 (2012) du Conseil de sécurité, estimant qu'il s'agissait d'une référence utile pour guider le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

10. Un certain nombre de participants ont suggéré que le Groupe de travail se focalise davantage sur certaines situations géographiques bien précises, signalant que, pour ce qui était de la Somalie, du Soudan et du Soudan du Sud, et de la République centrafricaine, les débats auxquels les différents partenaires, dont l'Union africaine, avaient participé pourraient utilement alimenter les travaux du Conseil de sécurité. D'autres participants ont proposé que le Groupe fasse un travail prospectif à des fins de prévention et suggéré qu'il lui soit rendu compte de manière plus systématique des travaux que l'ONU et l'Union africaine menaient de concert en matière d'alerte et d'intervention rapides. Il a également été suggéré que le Groupe soit tenu au fait des travaux de l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité et entende plus régulièrement des exposés de la Mission d'observation de l'Union africaine et des bureaux régionaux des Nations Unies afin qu'il dispose des informations et des capacités analytiques dont il a besoin pour assister utilement le Conseil de sécurité.

11. Plusieurs membres du Groupe de travail ont suggéré que le renouvellement périodique des mandats par le Conseil de sécurité soit l'occasion pour le Groupe de

se pencher sur certaines questions pertinentes, comme la modernisation des opérations de maintien de la paix ou les technologies de surveillance les plus récentes. D'autres intervenants ont également souligné l'importance de créer des synergies entre le Groupe et d'autres entités, comme la Commission de consolidation de la paix.

12. Certains membres du Groupe de travail ont suggéré que le Conseil de sécurité examine régulièrement le statut du Groupe afin de s'assurer que son mandat gardait toute sa pertinence, que son programme de travail et ses objectifs restaient d'actualité et que ses responsabilités en matière de mise en œuvre des décisions, comme celles énoncées dans la résolution 2033 (2012), étaient clairement définies.

13. Le 26 juillet 2013, le Groupe de travail a tenu une réunion publique consacrée au développement des institutions et à la bonne gouvernance en tant que moyen de prévention des conflits en Afrique, à laquelle étaient invités Tekeda Alemu, qui s'est exprimé en sa qualité de Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'ONU et de représentant du Président de l'Union africaine; João Honwana, Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques; Jordan Ryan, Administrateur assistant du Programme des Nations Unies pour le développement; et Andrew Tomlinson, Directeur du Bureau de la Société des Amis auprès de l'ONU.

14. L'Ambassadeur Alemu a fait remarquer que, contrairement à ce qui avait été le cas par le passé, l'Afrique se trouvait actuellement dans une situation où elle jouait un rôle moteur dans le règlement et la prévention des conflits sur le continent et les mécanismes de l'Union africaine (comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et le Cadre politique de reconstruction postconflit en Afrique) contribuaient au développement économique, à la bonne gouvernance, au respect du principe de responsabilité et à la démocratie. À son avis, comme l'expérience de son propre pays au sortir du conflit l'avait montré, la démocratie et la croissance économique ne pouvaient prospérer que si l'État disposait d'institutions solides, condition *sine qua non* pour que le développement durable serve de mécanisme de prévention.

15. M. Honwana a relevé qu'en plus d'être dotés d'institutions solides, les pays devaient être bien gouvernés de manière à consolider l'unité du pays et le sentiment d'appartenance nationale des populations. Le Département des affaires politiques a constaté que les processus électoraux se déroulaient mieux lorsque les partenariats incluaient non seulement le gouvernement concerné, mais aussi la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble. Il a aussi précisé qu'il était important d'avoir conscience des difficultés spécifiques que posaient la promotion de la bonne gouvernance et le développement des institutions dans certains contextes.

16. M. Ryan s'est intéressé à la mise en place des institutions et des infrastructures propres à permettre aux pays où les risques de conflit sont élevés de prévenir les violences et de s'attaquer aux causes profondes de la souffrance humaine. Il a détaillé le rapport de cause à effet qui existait entre, d'une part, la faiblesse des institutions et un exercice discriminatoire du pouvoir et, d'autre part, la perpétuation des conflits. Il a ajouté que les principaux domaines dans lesquels l'Union africaine, les commissions économiques régionales et le PNUD pourraient collaborer étaient les suivants : le renforcement des capacités civiles, l'appui à l'œuvre constitutionnelle, l'organisation d'élections, le développement des institutions, l'alerte rapide, les médiateurs intérieurs, la place des femmes dans la consolidation de la paix et la

prévention des conflits. Il a proposé que la prochaine étape consiste à concevoir des moyens de faciliter le partage des connaissances entre les pays sur la mise en place d'infrastructures de paix.

17. M. Tomlinson a rappelé que, dans son rapport d'activité de 2006 sur la prévention des conflits armés (A/60/891), le Secrétaire général avait rappelé l'importance de la gouvernance locale en la matière. Il a expliqué que les institutions devaient être le reflet des réalités du pays et que leur développement devait être un phénomène qui parte de la base et prenne en compte les systèmes informels, ad hoc et traditionnels qui pouvaient exister. Il a aussi insisté sur l'importance du transfert de compétences vers l'institution destinataire et de la coopération Sud-Sud à cet égard. D'après lui, il n'était pas suffisant que les institutions gouvernementales mises en place soient compétentes, il fallait aussi qu'elles soient perçues comme justes, ouvertes et légitimes.

18. Certains membres du Groupe de travail ont fait observer que les autorités judiciaires, la société civile et les médias indépendants avaient un rôle clef à jouer pour garantir la solidité des institutions de l'État et veiller à ce qu'elles répondent aux besoins des populations. D'autres ont mis l'accent sur l'action menée par la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'Union africaine pour soutenir les efforts déployés par les pays pour se doter d'institutions efficaces. Il a été fait remarquer qu'il ne suffisait pas d'organiser des élections réussies pour instaurer une paix durable et que la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation et le développement économique (notamment la résorption du chômage des jeunes) étaient tout aussi importants. Un participant a rappelé que, dans le rapport qu'il avait publié en mai 2013, le Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 faisait clairement référence au développement des institutions et à la bonne gouvernance, et indiqué que sa délégation estimait qu'il s'agissait de domaines qui devraient figurer en bonne place dans les travaux de l'ONU et la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Un autre membre a évoqué l'importance de la gouvernance des ressources économiques et naturelles et de l'intégration économique régionale.

III. Autres activités du Groupe de travail en 2013

19. En septembre 2013, le Groupe de travail a lancé une nouvelle page Web entièrement remodelée, qui se trouve sur le site Internet de l'ONU (www.un.org/french/sc/committees/ahwga/) et qui rassemble de très nombreuses ressources ayant trait au Groupe de travail (décisions du Conseil de sécurité, rapports du Secrétaire général, rapports annuels du Groupe et communiqués conjoints du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité, etc.).

20. Début octobre 2013, les membres du Groupe de travail se sont réunis pour examiner le projet de communiqué conjoint adopté à la septième réunion consultative entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, tenue à Addis-Abeba, le 8 octobre 2013, et se mettre d'accord sur le texte avec leurs homologues de l'Union africaine. Le communiqué conjoint a été publié en annexe au document [S/2013/611](#).

IV. Conclusions

21. Durant sa présidence du Groupe de travail, le Rwanda a accordé beaucoup d'importance au fait d'ouvrir les réunions du Groupe aux États qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité et aux organisations de la société civile, en particulier celles qui mènent des opérations sur le terrain. Il a encouragé la tenue d'échanges francs et ouverts afin de faire germer des idées qui puissent contribuer de façon constructive aux travaux du Conseil, en particulier compte tenu de la place que l'Afrique occupe dans son programme de travail.

22. Le Président recommande que le Groupe de travail poursuive cette pratique car la teneur de ses débats a été profondément enrichie par la contribution des universitaires, des membres du Secrétariat et des autres professionnels qui lui ont fait part de leurs connaissances et de leurs expériences. En outre, il l'encourage à revenir périodiquement sur certains sujets afin d'affiner la compréhension des difficultés que l'Afrique continue de rencontrer et d'instaurer un dialogue continu propice à la définition de mécanismes d'atténuation.

23. En outre, il convient de rappeler qu'au paragraphe 18 de sa résolution [2033 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a décidé d'assurer le suivi des communiqués des réunions consultatives annuelles des deux conseils, notamment par l'entremise de son Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le Groupe de travail devrait donc continuer à s'acquitter de la mission importante que le Conseil lui a confiée à cet égard.

24. En l'occurrence, le Groupe de travail pourrait assurer le suivi du communiqué conjoint publié à l'issue de la septième réunion consultative conjointe, tenue en octobre.

25. Il semble également que le développement et le renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi que l'intensification du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, soient autant d'occasions qui s'offrent au Groupe de travail de redynamiser son programme de travail en servant d'organe d'experts pouvant conseiller le Conseil de sécurité sur certaines questions dont il est saisi, notamment celles qui ont trait à l'alerte rapide et à la prévention, grâce aux informations et analyses qu'il obtiendra de sources au sein de l'ONU et de l'Union africaine.

26. Le Président fait observer que les différentes réunions du Groupe de travail ont donné lieu à des recommandations particulièrement utiles pour les travaux du Conseil de sécurité, qu'il s'agisse des relations entre ce dernier et le Conseil de paix et de sécurité ou du renforcement de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit, et propose que le Conseil tienne des discussions interactives ou organise un séminaire pour déterminer celles qu'il pourrait intégrer à ses travaux. Il est essentiel que les recommandations du Groupe de travail alimentent de manière constructive les travaux du Conseil portant sur un pays particulier ou sur une question de fond.

27. Le Président souhaite exprimer ses remerciements personnels ainsi que ceux de la délégation du Rwanda aux membres du Groupe de travail pour leurs efforts et l'appui qu'ils lui ont fourni dans l'accomplissement du mandat du Groupe. Il remercie également tous ceux, organisations ou personnes, qui ont grandement enrichi les débats du Groupe.

28. Enfin, le Président souhaite remercier le Secrétariat pour l'appui qu'il a apporté au Groupe de travail, et tout particulièrement James Sutterlin, Marilyn Alfred et Oseloka Obaze, qui avaient déjà prêté assistance par le passé. Il souhaite beaucoup de succès à son successeur pour la suite des travaux du Groupe de travail.
